

LIFI : le répertoire français sur les groupes

Insee (Institut national de la statistique et des études économiques)
Henri Mariotte

Résumé

L'Insee gère un répertoire de groupes (LIFI) lié au répertoire statistique d'entreprises françaises (SIRUS) et participant au système de répertoires d'entreprises en France. Ce répertoire de groupes est alimenté par de multiples sources : source fiscale, données de la Banque de France collectées dans le cadre de la cotation bancaire des entreprises (FIBEN), source commerciale (ORBIS-BvD), enquête pour constituer le répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (RECME). LIFI sera également en relation forte avec le répertoire européen des groupes (EGR). En effet, il alimente chaque année l'EGR pour les groupes internationaux présents en France et leurs filiales et il sera lui-même alimenté par l'EGR pour compléter les filiales étrangères de ces groupes.

Les différentes sources qui alimentent LIFI sont constituées d'informations sur les liens de détentions capitalistiques entre sociétés (actionnaire et filiale) et sur ces sociétés. À partir de ces informations sur les liaisons financières, un algorithme construit les groupes en déterminant leur tête (GGH = global group head) et leur contour. Plusieurs notions de contour sont gérées : le noyau dur du groupe qui ne contient que les unités légales directement ou indirectement contrôlées ou détenues à plus de 50 % par la tête de groupe, le contour élargi du groupe et la mouvance des groupes.

Le système d'information sur les groupes existe depuis 1979. À partir de 2015, un nouvel applicatif a été mis en production. Il permet de traiter automatiquement l'information qui l'alimente afin de constituer les groupes. Des priorités sont gérées dans l'outil pour déterminer les groupes et les relations à expertiser manuellement (12 experts gestionnaires) en complément des algorithmiques de traitement automatique.

Enfin, chaque année, LIFI alimente le répertoire statistique d'entreprises (SIRUS) pour ce qui est des caractéristiques des groupes et de leur contour.

L'objet de ce papier est de présenter les nombreuses et importantes améliorations organisationnelles et conceptuelles de ce nouveau dispositif. Tout d'abord LIFI est alimenté maintenant à partir de sources administratives ce qui a permis de supprimer une enquête auprès des entreprises non contrôlées par l'État. Ceci allège la charge statistique pesant sur les entreprises.

D'un point de vue conceptuel, de nombreuses nouveautés ont été développées. Il est possible de :

- suivre année après année l'évolution des groupes, par le biais d'un identifiant stable dans le temps en cas de continuité.
- calculer une activité principale du groupe en nomenclature NACE,
- déterminer un centre de décision (GDC = global decision center) et une nationalité du groupe (celle du centre de décision)
- traiter le groupe comme une unité à part entière en déterminant ses changements de caractéristiques dans le temps (effectif, activité, filiales, GGH, GDC, nationalité), ce qui permet de sélectionner les groupes demandant une expertise manuelle et une validation par un expert.

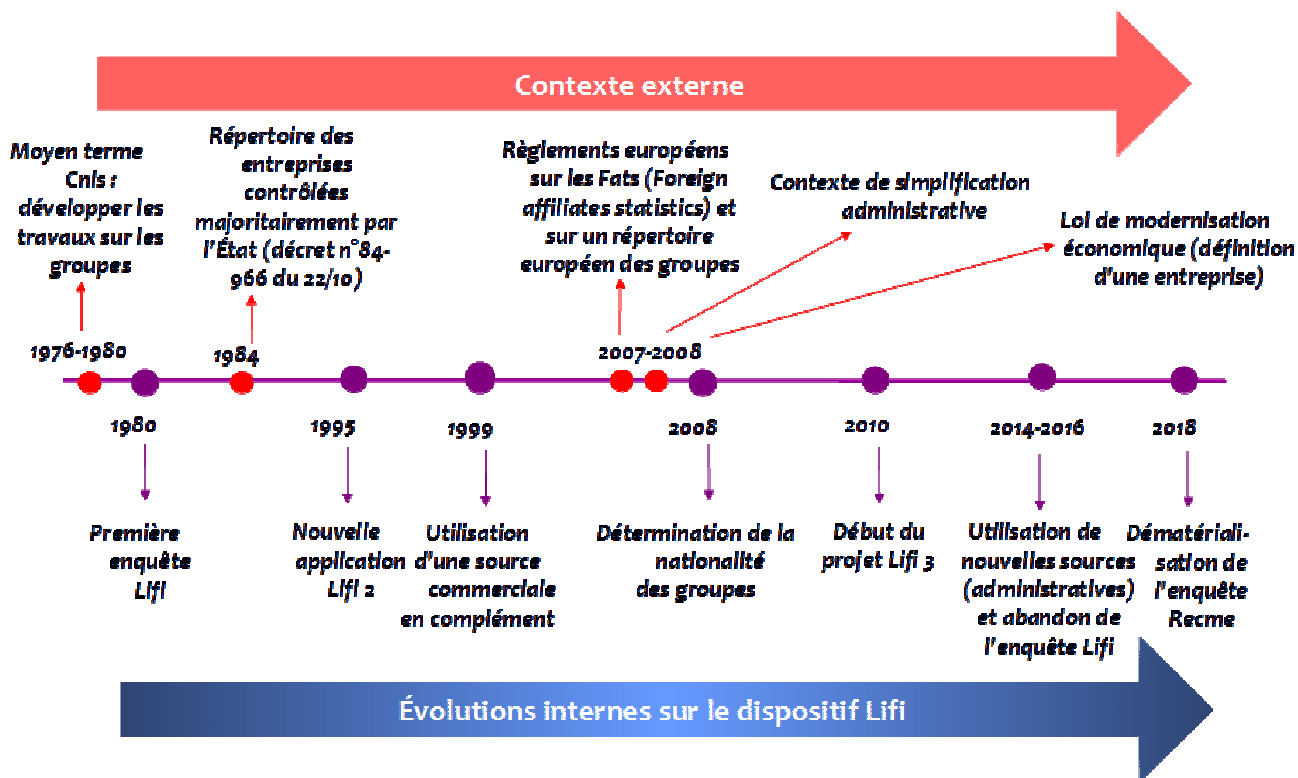
Enfin, cet applicatif permettra également une alimentation par l'EGR tant pour compléter le contour des groupes par des unités étrangères que pour identifier ces unités avec l'identifiant commun (LEID = legal entity identifier) mis en place dans le cadre du service d'identification (IS) de l'EGR. Ainsi LIFI consolide son apport indispensable à la statistique française pour mieux appréhender la mondialisation de l'économie française.

Présentation de LIFI

LIFI est le répertoire français des groupes en France. Mais LIFI est également le système d'information permettant d'alimenter et de gérer ce répertoire.

LIFI est basé sur la connaissance la plus complète possible des liens de détention capitalistique entre sociétés (ou liaisons financières, d'où le nom LIFI pour ce système d'information) : une société « mère » détient tout ou partie des actions (droits de vote donc contrôle) d'une société « fille ». À partir de ces liens de détention, LIFI détermine les têtes de groupe et l'ensemble des filiales détenues directement ou indirectement pas ces têtes, ce qui constitue le contour du groupe.

Historique de LIFI et sources d'alimentation



LIFI a été mis en place en 1980 en raison d'une recommandation du CNIS (comité national de l'information statistique) faite pour répondre à une évolution de l'économie où les phénomènes de filialisation ou d'achat de sociétés se sont développés en France, que ce soit pour des raisons organisationnelles ou d'optimisation fiscale.

Au départ, jusqu'en 1999, LIFI était basé sur une enquête auprès des sociétés sur leurs actionnaires et leurs participations dans d'autres sociétés. Cette enquête portait sur 40 000 sociétés environ. Les sociétés les plus grosses (en termes d'effectif ou de chiffre d'affaires) étaient sélectionnées, ainsi que les sociétés ayant un montant des titres important, information disponible dans les déclarations fiscales des entreprises fournies à l'Insee par l'administration fiscale.

Un nouvel applicatif plus ergonomique, utilisant l'algorithme de constitution des groupes toujours utilisé et décrit plus ci-dessous, prenant mieux en compte les besoins des gestionnaires LIFI et intégrant l'évolution de la nomenclature d'activité économique (NAF rev1, mise en place en 1993) a été déployé en 1995.

À partir de 1999, l'Insee a constaté que cette enquête ne couvrait pas suffisamment le champ des sociétés présentes dans un groupe. L'Insee n'avait pas les moyens de gérer une enquête plus large et ne souhaitait pas alourdir la charge auprès des entreprises. Il a donc été décidé de compléter cette enquête par une source commerciale. C'est la source commercialisée par Bureau van Dijk (BvD) qui a été choisie à ce moment et conservée depuis lors des appels d'offres successifs.

Un certain nombre d'améliorations méthodologiques dans le traitement ont été introduites progressivement. À partir de 2007-2008 la vérification de la nationalité de certains groupes a été introduite pour répondre à la publication du règlement FATS qui demandait de connaître la nationalité des groupes. En particulier les gestionnaires vérifiaient que certains groupes étaient français quand bien même leur tête était à l'étranger.

À partir de 2009-2010, plusieurs éléments ont milité pour le lancement d'un nouveau projet pour aboutir à la mise en place d'une nouvelle application :

l'Insee était incité à diminuer la charge statistique pesant sur les entreprises et notamment à substituer les enquêtes par des sources administratives dès lors qu'elles pouvaient fournir les informations attendues par l'enquête ;

le souhait de pouvoir intégrer dans l'application les différentes améliorations faites après la mise en place de l'application en 1995 ;

enfin Eurostat mettait en place le répertoire européen des groupes (EGR) et il a paru indispensable à l'Insee d'avoir des outils permettant de communiquer plus facilement avec l'EGR.

Naturellement, la source de l'administration fiscale était privilégiée pour remplacer l'enquête. Mais il s'est avéré qu'elle n'était pas disponible avant novembre-décembre n+1 pour les données de l'année n, donc trop tardivement pour avoir un répertoire de groupes dans un délai acceptable. Des contacts ont alors été pris avec la Banque de France, qui recevait un double des déclarations fiscales des entreprises, sur une base volontaire, dans le cadre du processus de cotation bancaire des entreprises non financières. Même si cette source est moins exhaustive que la source de l'administration fiscale, elle était disponible dès avril n+1 pour les données de l'année n.

Ce projet s'est déroulé de 2011 à 2015. La nouvelle application a progressivement été mise en production entre 2014 et 2016 et des améliorations sont encore intégrées au fur et à mesure de leur disponibilité. Une équipe d'une douzaine de gestionnaires, dirigée par deux cadres, travaillent avec cette application pour faire des reprises manuelles sur les données amont (unités et liaisons) ou sur les données aval construites par les différents algorithmes de l'application (groupes notamment). Les données sur les groupes de l'année 2014 ont été les premières à être traitées avec cette nouvelle application.

Les sources d'alimentation de cette nouvelle application sont donc :

les données de la Banque de France, recueillies dans le cadre du processus de cotation bancaire ;

les données commerciales de BvD (source ORBIS) ;

les données fiscales, seulement à partir de l'année 2015 ;

une enquête résiduelle sur environ 700 unités légales sur les entreprises contrôlées majoritairement par l'État.

Ces données sont complétées, pour les plus grands groupes, soumis à une obligation de publicité (CAC 40 et SBF 120), par les données présentes sur leur rapport d'activité annuel disponible sur leur site internet.

Un élément particulier, le RECME

En 1984, suite à une importante vague de nationalisations d'entreprises en 1982, l'État a souhaité connaître au mieux les entreprises qu'il contrôlait directement ou indirectement. Il a donc décidé de créer le répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (RECME). Il en a confié la gestion à l'Insee. Le RECME est un sous-ensemble du système d'information sur les groupes, géré dans un large part comme celui-ci, avec la particularité de conserver une enquête auprès de ces entreprises, puisque le contrôle par l'État n'est pas connu par une autre source.

L'apport des sources administratives à LIFI, éléments de quantification

L'utilisation des sources administratives, données fournies par la Banque de France d'abord et par l'administration fiscale à partir des données de l'année 2015, a permis à l'Insee de supprimer l'enquête auprès des sociétés sur leurs actionnaires et filiales. Ceci a permis d'une part un allègement de la charge statistique pesant sur les entreprises et d'autre part un gain de qualité d'exhaustivité des données.

Voici quelques éléments de cadrage et de quantification sur l'effet de l'introduction dans LIFI de ces sources. Jusqu'en 2011, où l'enquête était la source principale d'alimentation de LIFI, l'Insee observait 45 000 groupes présents en France pour environ 200 000 unités légales, dont environ 4 000 groupes français présents à l'étranger.

Avec l'introduction de la source Banque de France, le nombre de groupes passe à 90 000 groupes pour 350 000 unités légales, dont près de 6 000 groupes français présent à l'étranger. Si l'effet de cette introduction apparaît spectaculaire, en fait les groupes supplémentaires observés grâce à cette source sont très majoritairement de faible taille. Le poids des groupes dans l'économie n'augmente quant à lui que légèrement.

Avec l'introduction pour les données 2015 de la source fournie par l'administration fiscale, le nombre de groupes passe à environ 120 000 pour 400 000 unités légales. Les groupes ajoutés avec cette source sont tous des petits ou très petits groupes. L'évolution du poids économique des groupes est ici négligeable. Les groupes ajoutés sont principalement des groupes constitués de deux unités légales, une société productive et une société civile immobilière qui gère les immobilisations.

Ainsi l'utilisation des sources administratives a permis d'améliorer la couverture, donc l'exhaustivité, du répertoire français des groupes, mais n'a pas augmenté de manière forte le poids économique des groupes en France.

L'apurement des données sur les unités légales et les liaisons

Comme rappelé en introduction, les données de base du système d'information sur les groupes sont l'ensemble des liens de détention capitalistique entre sociétés. Par les différentes sources mobilisées, l'Insee cherche à connaître l'exhaustivité des liaisons entre une société actionnaire (« mère ») et une filiale (« fille »), quel que soit le taux de détention capitalistique entre les deux sociétés. Cette détention

capitalistique est une bonne approximation des droits de vote au conseil d'administration d'une société, donc de son contrôle effectif.

Les différentes sources d'alimentation nous permettent d'assurer au mieux l'exhaustivité de l'information de base en termes de liaisons entre unités légales et donc également en termes d'unités légales appartenant à un groupe. Mais les informations contenues dans ces différentes source peuvent être contradictoire ce qui nécessite de fixer des priorités entre ces différentes sources et des traitements pour résoudre les contradictions. Deux opérations sur les liaisons financières sont réalisées avec une attention particulière :

- le choix du taux de détention parmi les différents taux fournis par les sources ;
- le traitement des unités légales détenues à plus de 100 %.

Une même liaison peut apparaître dans plusieurs sources et le taux donné par celles-ci n'est pas forcément identique. En traitement automatique, une source prioritaire est choisie. En vérification manuelle par un expert, on contrôle tous les liens dits incohérents, c'est-à-dire où une source le caractérise comme majoritaire (taux de contrôle supérieur à 50 %) et une autre source le caractérise comme minoritaire (taux de contrôle inférieur à 50 %).

De part la multiplicité des sources, une unité légale peut être détenue à plus de 100 %. Selon la priorité des sources, en automatique, ou après un examen par un expert, une liaison peut être supprimée ou corrigée pour traiter cette anomalie.

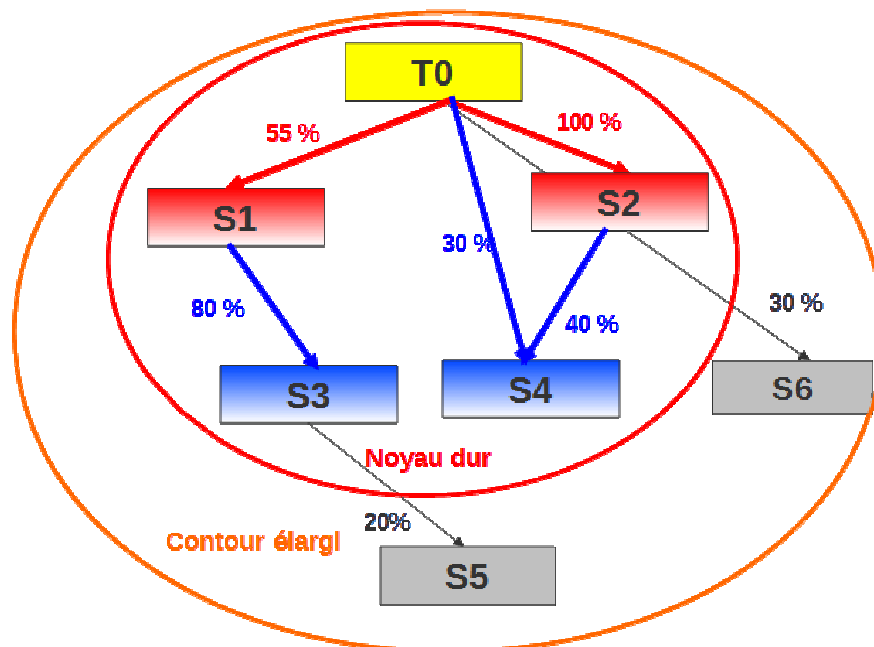
On supprime les liaisons entre une unité légale « fille » et l'État, une personne physique (ou famille) ou un fonds d'investissement (ou hedge funds ou private equity), mais on conserve l'information sur le taux de détention au niveau de l'unité légale. Par ailleurs, on supprime le lien éventuel entre un fonds d'investissement et l'organisme financier qui le gère.

Après ces traitements, pour chaque unité légale, on a une répartition de son actionariat entre unités légales françaises, unités légales étrangère, personnes physiques ou « familles », État et fonds (d'investissement).

L'algorithme de construction des groupes

Une fois les données de liaisons apurées, intervient l'étape de détermination des groupes et des liaisons réelles.

L'algorithme constitue par étape le contour du groupe, appelé noyau dur, et construit en parallèle les liaisons réelles qui relient la tête du groupe et chacune des unités légales du groupe.



Détermination des têtes de groupe potentielles

L'algorithme commence par déterminer les têtes de groupe potentielles : ce sont toutes les unités légales qui ne sont pas détenus majoritairement par une autre unité légale et qui détiennent majoritairement au moins une unité légale : T0 sur le graphique (phase jaune).

Détermination des groupes avec calcul des liaisons réelles

Pour chacune des unités légales tête de groupe potentielle, on déclenche le processus de construction du groupe et de calcul des liaisons réelles. Ce traitement porte sur les liaisons conservées.

Au rang 1,

- on sélectionne toutes les liaisons où la tête potentielle est « mère »,
- on intègre dans le noyau dur du groupe attaché à cette tête potentielle toutes les unités légales qui sont détenues majoritairement par cette tête potentielle (taux de contrôle >50%),
- on obtient ainsi les filiales de rang 1 : utilisation des liaisons T0->S1 et T0->S2 et ajout des unités légales S1 et S2 sur le graphique (phase rouge).

Au rang 2,

- on sélectionne toutes les liaisons où la « mère » est parmi la tête potentielle ainsi que les filiales de rang 1 déjà intégrées au noyau dur du groupe,
- pour chaque unité légale « fille » des liaisons non utilisées au rang 1 on fait la somme des taux de contrôle,
- on intègre dans le noyau dur du groupe toutes les unités légales pour lesquelles la somme des taux de contrôle est supérieure à 50 % (>50),
- on obtient ainsi les filiales de rang 2 : utilisation des liaisons T0->S4, S1->S3 et S2->S4 et ajout des unités légales S3 et S4 sur le graphique (phase bleue).

Au rang n (n>2),

- on procède de manière comparable au rang 2,
- c'est-à-dire on sélectionne toutes les liaisons où la « mère » est parmi la tête potentielle et les filiales de rang inférieur à n (<=n-1) déjà intégrées au noyau dur du groupe,
- pour chaque unité légale « fille » de ces liaisons qui n'a pas déjà été intégrée dans le noyau dur du groupe on fait la somme des taux de contrôle,
- on intègre dans le noyau dur du groupe toutes les unités légales pour lesquelles la somme des taux de contrôle est supérieure à 50 % (>50),
- on obtient ainsi les filiales de rang n.

L'algorithme est terminé quand plus aucune unité légale « fille » parmi les liaisons sélectionnées ne peut être ajoutée au noyau dur du groupe.

Les liaisons réelles sont alors déterminées par le lien entre la tête de groupe et toutes les UL du contour (noyau dur) du groupe.

Une fois connu le contour du groupe, on peut être amené à ajouter des unités légales contrôlées par le groupe sans qu'on connaisse l'(les) actionnaire(s) direct(s) de l'unité légale, ce qu'on appelle les liaisons indirectes, souvent connues par le rapport d'activité du groupe.

Les unités légales qui ne sont dans aucun groupe, mais qui sont détenues minoritairement par une ou plusieurs unités légales d'un groupe sont dans le contour élargi du groupe : utilisation des liaisons S3->S5 et S2->S6 et ajout dans le contour élargi des unités légales S5 et S6 sur le graphique (phase noire).

Une même unité légale peut être dans le contour élargi de plusieurs groupes ou dans le noyau dur d'un groupe et dans le contour élargi d'un autre groupe.

On attribue alors au groupe un identifiant provisoire, GAAnnnnnnP où AA sont les deux derniers chiffres de l'année de traitement en cours, nnnnnn un numéro d'ordre à 6 chiffres (000001, 000002...) et P signifie le caractère provisoire de cette identification. L'identification définitive est décrite dans la paragraphe suivant.

Les traitements sur les groupes

Suite à cette étape de construction des groupes intervient l'étape de calcul de la continuité du groupe et de son identification.

La gestion de la continuité des groupes : l'identification

Les spécifications du processus de détermination de la continuité des groupes sont très proches de celles de la détermination de la continuité des entreprises dans le cadre du profilage. Elles ont été établies en commun.

Pour les unités légales faisant partie du noyau dur d'un groupe (dernière image des liaisons réelles produite), on considère les ensembles d'unités légales en commun par rapport à l'année précédente et les deux identifiants des groupes associés (celui de la dernière image produite et celui de l'année précédente).

S'il existe un ensemble d'unités légales en commun qui représentent plus de 50 % des effectifs totaux du groupe sur la dernière image produite et sur celle de l'année précédente alors il y a continuité. Le groupe de la dernière image sera dès lors considéré comme étant le même groupe que celui de l'image de l'année précédente (y compris dans le cas où il a changé de tête de groupe). Pour ces groupes, on met à jour l'identifiant provisoire de groupe par l'identifiant de l'année précédente pour le groupe et pour ses liaisons réelles.

Si le groupe n'est pas continu il est considéré comme un nouveau groupe et son identifiant provisoire qui lui avait été attribué précédemment devient son identifiant définitif.

La première année traitée dans l'application est 2014. La première année sur laquelle on a identifié les groupes est donc 2013 (n-1 de 2014). La majorité des identifiants seront donc de la forme G13nnnnnn et les identifiants des nouveaux groupes seront de la forme G14nnnnnn. L'identifiant de groupe diffusé, GAAnnnnnn, possède donc 9 caractères : G pour groupe, année d'apparition du groupe AA, et un numéro d'ordre à 6 chiffres nnnnnn.

Traitements complémentaires

Après comparaison du groupe avec l'année précédente (n-1) sur la tête, le contour, la taille, l'activité principale, on détecte des anomalies sur les groupes. Tous les groupes en anomalie, ainsi que les grands groupes qui apparaissent en n, sont examinés individuellement par un expert.

Pour les groupes étrangers, la consultation d'ORBIS, base mondiale fournie par la société BvD, permet à l'Insee de remonter jusqu'à la tête du groupe et à son centre de décision.

Les données sur les groupes et leur composition sont confrontées, en fin de campagne, avec les données connues sur certains groupes par d'autres sources : l'enquête Outward FATS, le processus de profilage des plus grands groupes, des données de contour de consolidation des groupes fournies par l'administration fiscale.

Pour tous les groupes d'une certaine importance (plus de 250 salariés en France) ayant leur tête dans certains pays spécifiques, on fait une recherche sur le centre de décision pour connaître la nationalité du groupe.

Lorsque tous les traitements souhaités sont terminés, on obtient le répertoire exhaustif de l'ensemble des groupes. Dans ce répertoire, pour chaque groupe on dispose après traitements et calculs :

- de son contour (ensemble des unités légales contrôlées), exhaustif pour les unités légales françaises ;
- de l'ensemble des unités légales détenues minoritairement par le groupe
- de sa tête (global group head ou GGH) ;
- de son centre de décision (global decision center ou GDC)
- de sa nationalité, qui est celle du centre de décision
- de son activité principale (APE) en nomenclature NACE rev2 et NAF rev2 ;
- des éléments de taille tels que effectif total en France, nombre d'unités légales françaises, nombre d'unités légales étrangères.

Le calendrier d'une campagne LIFI

Une campagne LIFI pour les données de l'année n débute en mai-juin n+1 pour s'achever en avril-mai n+2.

En début de campagne (mai à août), les gestionnaires traitent de l'identification des unités légales mal identifiées et de la récupération des données des rapports d'activités pour les plus grands groupes.

Ensuite (septembre), après chargement des données corrigées et complétées ils traitent les liaisons (choix du taux, traitement des unités légales détenues à plus de 100%).

L'algorithme de détermination des groupes est alors exécuté et on passe à l'étape de traitement des groupes entre octobre n+1 et avril n+2.

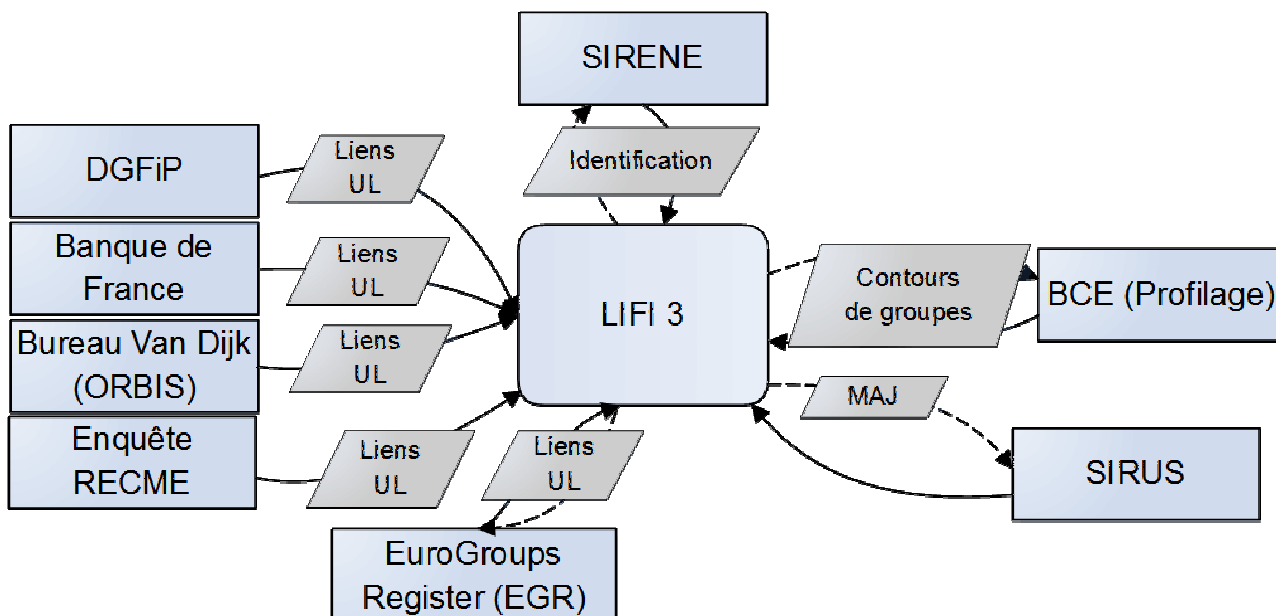
LIFI élément du système de répertoires français sur les entreprises

LIFI est un des éléments du système de répertoire français sur les entreprises avec :

- Sirene, répertoire inter-administratif français sur les unités légales et leurs établissements ;
- SIRUS répertoire statistique d'entreprises français (NSBR), référence pour la statistique d'entreprise sur les entreprises, leurs unités locales, les groupes, les entreprises profilées, les réseaux d'entreprises ;
- la BCE (base de construction des entreprises profilées) répertoire français de référence pour les entreprises profilées, c'est-à-dire constituées de plusieurs unités légales.

Chaque année, en fin de campagne en avril-mai n+2, LIFI alimente SIRUS sur les données sur les groupes : contour, contour élargi, tête, centre de décision et nationalité.

Prochainement, LIFI alimentera également SIRUS avec une version provisoire des données sur les groupes, telle qu'elle est connue en septembre-octobre n+1.



Les relations entre LIFI et le répertoire européen des groupes (EGR)

La mise en place des relations entre LIFI et l'EGR et l'alimentation de LIFI par l'EGR était une des raisons importantes pour lancer un projet de refonte de l'application LIFI. Pour les raisons détaillées ci-dessous, il est important que LIFI puisse communiquer facilement avec l'EGR.

Mais en raison du retard de l'avancée du projet LIFI d'une part et des difficultés de mise en place et de développements de l'EGR d'autre part, ces relations et l'intégration des données de l'EGR dans LIFI n'interviendront que prochainement.

LIFI est une source importante pour l'alimentation du répertoire européen des groupes (EGR). En effet, LIFI fournit chaque année les informations (unités légales, liaisons et contour des groupes) sur les groupes présents en France et leur contour, dès lors que ce groupe est présent dans au moins un autre pays. Ainsi LIFI est la référence pour la partie française de l'EGR (en termes d'unités légales, de liaisons et de groupes).

En réciproque, les données de l'EGR vont être utilisées pour enrichir LIFI. Pour tous les groupes présents en France, on enrichira LIFI avec les unités légales (étrangères) présentes dans l'EGR mais absentes de LIFI. Pour les groupes étrangers présents en France, on vérifiera leur tête, leur centre de décision et leur nationalité au vu de l'information fournie par l'EGR. Enfin, toutes les unités légales étrangères des groupes présents en France, seront identifiées systématiquement avec leur LEID (legal entity identifier) fourni par l'EGR IS (identification service), service développé par l'EGR et mis à disposition de tous les États membres. Ceci permettra d'améliorer LIFI dans 3 domaines :

- identifier systématiquement les unités légales étrangères avec l'identifiant LEID fourni par l'EGR et avoir ainsi une identification fiable et pérenne dans le temps de ces unités ;
- améliorer la couverture des unités légales étrangères des groupes français ;
- améliorer la connaissance de la tête de groupe, du centre de décision et de la nationalité pour les groupes étrangers présents en France.

Par ailleurs, dans le cadre de ces échanges entre LIFI et l'EGR, l'Insee fournit son expertise sur l'identification des unités légales françaises avec leur Siren pour améliorer l'EGR IS pour ces unités légales et permettre aux autres États membres d'avoir une identification de qualité pour les unités légales françaises présentes dans leurs groupes .

L'apport de LIFI au profilage des groupes en France

Les groupes construits par LIFI servent de données de base au processus de profilage mis en place par l'Insee.

Pour une cinquantaine de très grands groupes, à partir des données de LIFI, les profileurs, en lien avec ces groupes, déterminent les entreprises profilées en leur sein, avec leur contour et des caractéristiques de base (taille, activité principale). Dans un second temps, les profileurs élaboreront les données économiques de ces unités. Les données que les profileurs obtiennent des groupes, notamment sur le contour de celui-ci, seront utilisées par LIFI comme source complémentaire de contrôle.

Pour les groupes moins importants, LIFI sert également de base au profilage automatique de ceux-ci. Le contour de l'entreprise profilée est déduit de celui du groupe auquel on enlève les unités des secteurs agricoles et financiers et les éventuelles unités légales non marchandes.

Références :

[1] The calculation of the automatically profiled enterprises characteristics in the statistical business register, G. Chanteloup, OECD Meeting of the Group of Experts on Business Registers (2017)

[2] Links between trade statistics and profiling in the French business register, O. Haag, OECD Meeting of the Group of Experts on Business Registers (2015)

[3] Construction of a statistical database linked to the interadministrative business directory of the National Enterprise and Establishment Register Database: registering samples to measure the response burden, Hussein-Skalitz A., 12th Meeting of the Group of Experts on Business Registers, Paris 2011